

Commission recherche restreinte aux E.C
30 mars 2021 – 13h30-16h30

POINT 1. INFORMATION DE LA PRESIDENTE.

a) Pour le PIA4 : P1 va déposer un dossier en propre, mais aussi participer à la réponse à l'appel à projet rendue par le Campus Condorcet.

b) La CFVU ce matin a adopté les nouvelles modalités d'examens. Les examens basculent en distanciel, sauf quand il y a contrôle continu intégral avec épreuves en présentiel jusqu'à mi-avril.

- Examens du 3 au 18 mai : basculement en distanciel, à voir dans les composantes épreuve par épreuve.
- Même chose pour 2e session S1 et S2.
- Les étudiants pourront venir composer sur site s'ils sont mal équipés.

POINT 2. ADOPTION DU PV DE LA CR DU 2 FEVRIER 2021

Adopté à l'unanimité

POINT 3. POINT D'INFORMATION PIA4 ET HORIZON EUROPE

La présentation est faite par Séverine Bortot arrivée à P1 il y a peu (elle était auparavant à P8). Elle a pour charge d'installer la direction des projets et de la prospective (« D2P »), qui a 3 missions :

- Accompagner les EC dans le dépôt de projets de recherche.
- Accompagner P1 dans les projets stratégiques.
- Abriter la structure UNA-Europa.

- *On commence par la présentation du PIA4, avec diaporamas à gogo.*

PIA 4 projet structurant, transversal et stratégique. Diaporama (« slides », sic) :

2012-2020 : 10 ans de programmes investissement d'avenir 5PIA 1 à 3.

PIA4 Bilan :

- positif : label d'excellence, jury international ; ...
- négatif : trop d'appels différents, difficulté pour mobiliser acteurs de l'ESR...

PIA 4 2021 : Appel à projets « Excellences »

Budget 800.000 euros, dont 1/2 aux projets pour des établissements qui ne sont pas partie prenante d'un Idex. Durée 6-10 an

Hypothèse de formatage : 2 M euros/an/projet.

Concepts clés : excellence, transformation, différenciation, signature, politique globale de l'établissement et /ou de site, dimension innovante, attractivité...

Comme pour les précédents PIA, l'évaluation des réponses à l'appel d'offre sera faite par un jury international, qui remettra ses avis à un comité interministériel, lequel remettra ses conclusions au 1er ministre (sur proposition donc du SGPI). Les critères sont :

- pertinence au regard de l'importance structurante des problématiques
- caractère transformant : politique de site...
- crédibilité
- ampleur et impact

- pertinence et crédibilité du budget
- dispositif d'analyse et d'évaluation
- qualité du pilotage et suivi du projet
- si pertinent, approche des enjeux de protection du potentiel scientifique et technique de la Nation

Projet ambitieux à 10 ans, avec une position lisible et partagée. Le calendrier court sur la période mars-mai.

Au niveau de Paris 1, la méthode va passer par :

Un comité stratégique : Réunions hebdo, groupes thématiques

Un comité de pilotage

La communauté universitaire : consultation groupes thématiques, avec création d'une adresse @ dédiée : pia4@univ-paris1.

- *On poursuit par les financements européens pour l'ERC, avec une nouvelle série de diaporamas.*

Deux types de financement sont intéressants pour Paris 1 :

Direction Générale - Education, Jeunesse, culture et Sports (DG-EAC) > Erasmus+. Budget a été presque doublé, 26 milliards au lieu de 14,7.

Direction Générale - Recherche et Innovation (DG-RTD) > Horizon Europe (anciennement Horizon 2000). Budget augmente de + de 20%. Cluster 2 SHS double quasiment.

Programme Horizon Europe (fondé sur des « piliers »)

Pilier 1 : science d'excellence : Conseil européen de la recherche, Marie Curie, Infrastructure de recherche

Pilier 2 : problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne, avec plusieurs pôles, dont un : culture, créativité et société inclusive, qui peut intéresser P1. Domaines d'intervention : Démocratie et gouvernance ; transformations économiques et sociales ; culture, patrimoine culturel et créativité.

Pilier 3 : Europe innovante.

Bref éléments de départ : nouveau programme, de travail, publié 15/04

Budget européen en forte augmentation y compris sur des projets pour lesquels la concurrence auparavant était déjà réduite. Cadre de financement favorable aux SHS

Concrètement, face à ces nouveaux programmes de financement à l'échelle de l'Europe, la stratégie de la « D2P » (*i.e.* la nouvelle structure mise en place à Paris 1) comprend trois étapes :

- Examen du cadre d'accompagnement existant : échelle locale, nationale, européenne (UNA Europa)
- Recensement des besoins, cartographie des forces thématiques et du potentiel des labos
- Mise en place en septembre d'un service d'accompagnement adapté.

Nicole Maggi-Germain intervient pour souligner combien il est difficile de mobiliser les collègues : elle cite le cas des juristes qui sont occupés (par leurs activités d'avocats et consultants). Elle souligne également la difficulté de construire des projets réunissant plusieurs disciplines.

Une conseillère intervient à son tour pour donner un exemple de projet portant sur la médecine : il a consisté en l'utilisation d'algorithmes sur la base d'une collecte de données ; elle souligne que ce type de projet peut mobiliser plusieurs champs disciplinaires et labos, mais qu'il est difficile de créer des dynamiques dans des temps aussi courts que ceux qui nous sont donnés.

Laurent Jaffro souligne les risques de mosaïque dans le cas où on fait remonter des propositions. Il donne comme illustration la convention P1-CNRS : on liste la diversité de nos domaines d'expertise et de recherche, mais sans mettre en avant les priorités. Comment arriver à dégager des axes identifiants pour P1 ? On ne peut mettre numérique, environnement, etc., ce n'est pas spécifique à P1. Il faut axer sur les SHS, qui sont des sciences de l'action, de la délibération.

Celia Zolynski fait référence aux thématiques pilotes qui ont été identifiées dans le cadre d'UNA Europa. Depuis 1 an ½, cartographie des forces de P1 autour de l'impact des SHS pour l'intelligence artificielle. En alliant différents laboratoires. Les juristes sont également impliqués. Et ce 1er état des lieux pourrait aller vers un projet.

Il s'agit peut-être d'une méthodologie à suivre pour identifier nos forces autour d'une thématique cible.

Hervé Ascensio souligne la nécessité que toutes les familles disciplinaires se mobilisent, mais il regrette le jugement sur « les juristes » en général : eux aussi font de la recherche et eux aussi souhaitent participer aux projets (il s'agit d'une petite passe d'armes avec Nicole Maggi-Germain...)

François Hérin a été 3 ans directeur des SHS à l'ANR : il témoigne des divergences entre les universités. Certaines universités ne déposaient pas du tout de projets, tandis que d'autres en déposaient 250. Il souligne également que les projets interdisciplinaires ont des chances de succès importantes.

Violaine Sebillotte demande que tout Paris 1 se mobilise pour répondre à ce projet européen. Il faut diffuser dans les labos la programmation d'Horizon Europe, dire que P1 va accompagner les dépôts de projet.

Une conseillère, juriste, suggère que historiens, juristes et politistes s'associent pour faire un projet sur les thématiques de démocratie, gouvernance, inclusivité, patrimoine, valeurs.

Dans le chat, **Laurent Jaffro** suggère d'inviter les directeurs d'unité à ce type de séance dans les séances de la CR lorsqu'elles traitent de sujets qui les intéressent directement.

Nicole Maggi-Germain pose finalement la question de savoir comment, concrètement, on fait pour répondre à ces appels d'offre.

Séverine Bortot répond : on va aller du + large au + précis. Mais comment va-t-on s'adresser à la communauté :??? Il est prévu des points d'information réguliers, et on peut envoyer des choses à l'adresse générique.

POINT 4. APPEL A PROJETS SCIENTIFIQUES

Le point est introduit par **Violaine Sebillotte**. La question, indique-t-elle, est de savoir comment rendre cet appel plus précis et comment faire apparaître les demandes pour l'établissement. Le montant de cet appel pour 2020 était de 215 000 euros ; il passera à 220

000 euros en 2021. C'est un appel annuel qui concerne les projets à caractère structurant et garantissant la visibilité de Paris 1. Un projet peut être financé à hauteur de 20 000 euros.

Lecture de l'appel en séance. Un nouveau paragraphe, par rapport au dernier appel, explicite ce qu'il faut entendre par « caractère structurant » du projet : les projets doivent s'inscrire dans une stratégie de site, en privilégiant des collaborations avec les universités d'Una Europa, ou en associant des chercheurs de Sorbonne Alliance, ou ceux de plusieurs unités de recherche de Paris 1.

Les projets doivent répondre à l'un au moins des critères suivants : en émergence, porté par des enseignants chercheurs recrutés depuis 2017, projets internationaux ou pluridisciplinaires qui associent a minima deux des familles disciplinaires de l'université.

Tous les projets lauréats pourront bénéficier d'un soutien de la direction de la communication dans la diffusion et la valorisation. Les résultats des recherches doivent être déposés sur HAL. Assistance pour déposer sur HAL. Accompagnement fait aux lauréats (ou demandeurs de projet) qui voudraient déposer un projet ANR ou ERC.

Pour l'an prochain l'inscription sur HAL serait un critère conditionnel à l'établissement des demandes.

Ouverture de la campagne 12 avril. Jusqu'au 12 juin. Une nouveauté est que les dossiers seront saisis en ligne : la question a été discutée au sein de la CPR.

Une longue discussion s'engage à propos de HAL.

Laurent Jaffro demande à ce que le dépôt sur HAL soit plus exigeant : ne pas attendre l'an prochain pour le rendre obligatoire et ne pas le limiter à l'indication des références bibliographiques, mais également à une partie des fichiers auteur. Il pensait d'ailleurs que tout chercheur avait l'obligation d'avoir un identifiant HAL. Très utile pour les statistiques de production de l'établissement.

Cette question – rendre ou non obligatoire le dépôt sur HAL dès l'appel de cette année – a fait l'objet d'une discussion au sein de la CPR.

Hervé Ascensio indique que cette discussion avait abouti à une réponse négative, car tous les EC de Paris 1 ne sont pas forcément à l'aide avec HAL. Par contre, il indique, tout comme **François Héran** qu'il est souhaitable d'encourager le dépôt sur HAL pour le rendre conditionnel l'an prochain.

Un autre argument est avancé par une **collègue en art** qui indique que, dans son champ, il est fait utilisation d'images qui ne sont souvent pas libres de droit ; ces images ne peuvent donc être mises sur HAL. Il lui est répondu qu'il est possible de déposer les textes, sans les images, dans le cas où on ne possède pas les droits d'auteur, de même en épigraphie latine (F. Chausson).

Nathalie Sigot souligne (dans le chat – faute d'avoir obtenu la parole) qu'il y a deux aspects importants par rapport à la diffusion de la recherche : l'aspect institutionnel, lié à la signature de Paris 1 (informations sur les résultats de la recherche nécessaires sur HAL) et un aspect plus collaboratif, qui viserait à diffuser les projets eux-mêmes ou du moins un résumé du projet (indépendamment des résultats). Ce n'est pas la même chose et ne répond pas aux mêmes objectifs.

Laurent Jaffro répond que HAL répond bien au premier objectif - il y a d'autres outils CCSD pour le second. **Cécile Faliès** ajoute qu'il y a possibilité d'utiliser les services de la Dircom pour les lauréats.

La date d'examen des dossiers déposés est ensuite discutée : il est décidé de programmer une CR le 12 juillet pour les évaluer.

POINT 5. BILAN SUR LA PREMIERE CAMPAGNE BQR.

La 2nde session BQR sera lancée fin mai début juin. Un bilan relatif à la première est donné par **Eric Zyla**. Globalement, le BQR correspond à 280 000 euros, qui sont répartis entre les 3 grandes familles disciplinaires : 112 000 euros pour les SHS ; 84 000 euros pour l'éco, maths, gestion et informatique et, enfin, à peu près le même montant pour le droit et sciences politiques. A l'issue du premier appel BQR, peu de dossiers ont été déposés :

5 dossiers correspondant à une demande de financement de 13 000 euros en éco-maths-gestion.

14 dossiers pour 27 000 en droit.

22 dossiers pour 33 000 en SHS.

Les dossiers seront très bientôt soumis à évaluation, par des sous-commissions issues de la CR, organisée par champ disciplinaire (les 15 ou 16 avril). L'un des critères d'évaluation sera la visibilité de Paris 1 et la pertinence des frais annexes.

Les séminaires de doctorats ne sont pas éligibles : pour cela, il existe des financements spécifiques, par le collège des ED.

POINT 6. PROFESSEUR DELEGUE AUX THESES EN ECONOMIE

Muriel Roger et Pierre Kopp sont candidats.

Laurent Jaffro demande à ce que soit précisé ce qu'est un professeur délégué aux thèses, avant que **Mouez Fodha** ne fasse la présentation de la discussion qui a eu lieu à l'école doctorale d'économie.

Violaine Sebillotte indique qu'un professeur délégué aux thèses instruit le dossier du candidat pour l'inscription à la HDR, et la CR se prononce.

Laurent Jaffro souligne que la délégation est une délégation de signature de la présidente, garante de la scientificité. En conséquence, concernant le choix de la personne qui assure cette fonction, la présidente peut passer outre les avis de la CR. La fonction de professeur délégué aux thèses est indépendante des conseils des écoles doctorales. C'est un point très important car c'est une fonction de contrôle, qui permet de garder une extériorité de la fonction.

Mouez Fodha présente ensuite un diaporama sur la discussion qui a eu lieu au sein de l'ED d'économie à la suite des deux candidatures reçues. Chaque ED semble définir les fonctions du professeur délégué aux thèses. En économie, il est censé porter la signature du président, donne l'accord pour les soutenances de thèses, l'inscription en thèse et en HDR. Il est membre des comités de suivi. Dans la pratique il est très sollicité. Il a une délégation de signature de la présidence.

Thomas Clay avait demandé au conseil de l'ED de proposer un nom (de procéder à un appel à candidature). Deux noms ont été proposés. Pierre Kopp participera à la retraite dans 2 ans. Avantage de Muriel Roger pour la stabilité et le renouvellement. De même pour l'équilibre en genre. Critère subjectif de la collégialité : souvent sollicitée pour des interactions, Muriel Roger a toujours répondu.

Pour départager les deux candidatures reçues, et après examen des avantages et inconvénients des collègues candidats, un vote anonyme a ensuite eu lieu au sein du conseil de l'ED d'économie. Le résultat a été l'unanimité en faveur de Muriel Roger.

Philippe Tournon intervient : Le délégué aux thèses a des attributions pour une famille disciplinaire. Comment les différentes écoles doctorales de la famille disciplinaire sont-elles impliquées dans le processus de désignation ?

Nathalie Sigot dit son étonnement face à la place que l'on accorde, au sein de cette CR, à la délibération qui s'est déroulée au sein de l'ED d'économie. L'argument d'âge est un argument discriminatoire. Muriel Roger est en délégation CNRS dans une unité qui n'est pas Paris 1. Demande de délégation reconduite. Fera sa recherche ailleurs. Au niveau de l'expérience, il y a un biais dans la présentation, puisque Kopp a de nombreuses thèses soutenues à son actif à Paris 1, contrairement à Muriel Roger. Il faut donc rétablir un équilibre dans la présentation. Dernier point : l'ED prend en compte la question du genre, mais cette question n'aurait-elle pas dû plutôt être prise en compte de manière globale dans la composition même de l'ED, très déséquilibrée ?

Réponse de **M.Fodha**.

Vote : Muriel Roger élue (20), Pierre Kopp (8), Abstention (7).

POINT 7. PROFESSEUR DELEGUE AUX THESES EN DROIT.

Il y a une seule candidature, celle de Pierre Bonin, suite à un appel à candidatures.

Laurent Jaffro fait remarque que le CV du candidat, présent dans les documents, ne comporte aucune mention des publications et des encadrements.

Une autre collègue soulève la question du cumul des responsabilités.

Pierre Bonin est élu (oui : 23 ; non : 1 ; abstention : 6)

POINT 8. REGLEMENT INTERIEUR DE L'IHMC (Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine)

V. Sebillotte souligne que dans ce règlement, « les publications des membres de l'Unité doivent faire apparaître l'appartenance à l'Unité et le rattachement aux tutelles sous forme : Prénom, Nom du ou des auteur(s), établissement(s) d'appartenance, IHMC, nom des tutelles (CNRS, ENS, Université Paris 1, PSL) ». Il s'agit d'un exemple à suivre.

Laurent Jaffro demande s'il faut faire apparaître toutes les tutelles du labo, si elles sont multiples.

La réponse de **Violaine Sebillotte** est positive.

Une remarque de **Laurent Jaffro** est faite sur l'utilisation de l'écriture inclusive (au début du texte, mais qui disparaît ensuite). **Violaine Sebillotte** indique qu'elle demandera une rectification.

Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

POINT 9. MODIFICATION DE L'ED DE PHILOSOPHIE, RATTACHEMENT DE PHARE.

Laurent Jaffro présente le point, en indiquant qu'il s'agit d'un rattachement à titre secondaire, PHARE étant rattaché à titre principal à l'ED d'économie. Cela ne change pas grand-chose, mais comme il s'agit d'une modification des statuts de l'ED de philosophie (approuvée par

cette dernière), cette modification doit être approuvée par la CR. Aucune discussion n'a lieu et la modification est adoptée à l'unanimité.

POINT 10. DIRECTION ADJOINTE DE L'INSTITUT ACTE.

Sophie Fréto est élue à l'unanimité.

POINT 11. ACCREDITATION DE NOUVEAUX DIRECTEURS DE RECHERCHE A L'ED D'HISTOIRE.

Le problème avait déjà été abordé au sein de la CR : il s'agit d'approuver de nouveaux directeurs de thèses pour les doctorants de Dominique Khalifa suite au décès de celui-ci. Deux demandes sont examinées : Mme A. Rasmussen, pour une accréditation ponctuelle et de Mme Laurence Guignard, également pour une accréditation ponctuelle.

POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR : Election de la nouvelle directrice de l'ED d'histoire : Sophie Métivier.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

La mise en place (en cours) d'un doctorat conjoint UNA Europa en patrimoine culturel est présentée.

Cela est issue d'un groupe de réflexion sur un D commun sur le patrimoine culturel. Sujet transversal. Accord en cours de finalisation : d'abord pas de Doctorat commun en patrimoine culturel, mais certificat qui sera adossé à des co-tutelles. Les candidats suivront 30 ECTS de cours commun, par MOOC ou en mobilité.

L'accord prévoit une 2e étape : réflexion sur un Doctorat multi-disciplinaire sur la thématique du patrimoine culturel, qui sera accrédité par les 8 partenaires.

A l'étude auprès de la DAJI de P1.

31/03/2021 : Réunion d'information sur UNA Europa

Commission recherche restreinte aux PR et aux MCF-HDR 30 mars 2021 – 16h40-17h30

A cette réunion ont été invités les professeurs délégués aux thèses (y compris P. Bonin, pour lequel on vient de voter).

La discussion, introduite par **Eric Zyla**, porte sur les procédures d'HDR, avec l'objectif d'aboutir à une sorte d'uniformisation (ou du moins de convergence, des traits communs) des pratiques au sein de Paris 1. Il s'agit d'aboutir à la rédaction d'un document général sur les HDR à Paris 1.

Au préalable, une discussion a lieu sur le calendrier, qui aboutit finalement au constat fait par **Violaine Sebillotte** qu'on ne pourra pas regarder tous les dossiers à la même CR, faute de calendrier commun : lors de la CR du 11 mai, la discussion portera sur les dossiers HDR présentés en SHS, Sc. Po, etc. (avec donc nécessité d'avoir des comptes-rendus des commissions restreintes HDR avant) ; le 22 juin, seront examinés les dossiers en maths, éco, management.

Les commissions restreintes examinent les dossiers par discipline (avec les délégués aux thèses) ; et la CR examine surtout les cas qui posent problème.

Deux questions sont développées : celle du rôle du délégué aux thèses (de nouveau) et celle du garant de l'HDR.

- **Rôle du professeur délégué aux thèses**

De nouveau, ce rôle est évoqué.

Laurent Jaffro souligne combien leur rôle est crucial en cas de pb pour les HDR. Ce sont des situations rares, qui apparaissent essentiellement dans deux types de cas : des dossiers HDR insuffisants et des jurys mal composés. Dans ces 2 cas, le professeur délégué aux thèses peut bloquer la soutenance : il faut des interventions fermes lorsque les problèmes sont flagrants. Ces interventions sont indispensables pour les HDR.

On a connu en effet des réformes successives : la suppression des mentions aux thèses, l'absence de mentions aux HDR, et le rôle de plus en plus important pour celles-ci (les HDR), en raison de l'absence désormais de qualification des MdC-HDR aux fonctions de professeur par le CNU...

Frédéric Sawicki fait écho à L. Jaffro, en concluant à la nécessité d'être très attentifs à la composition des jurys. Les professeurs délégués aux thèses ont une mission de censure dans certains cas.

Jean-François Lemoine, professeur délégué en management (commission maths-éco-management) souligne qu'il ne pas (plus) brader l'HDR. Dans la commission restreinte au sein de laquelle il siège, a été ainsi défini la nécessité pour soutenir son HDR d'avoir publié un nombre minimum d'articles dans des revues reconnues (qui sont classées par rang ; il faut ainsi a minima 5 articles, dont 2 rang 1 ou 2, ou 1 de rang 1...).

Il faut bien veiller que dans les commissions disciplinaires on ne prenne pas en compte des critères qui ont un sens dans certaines disciplines mais pas dans d'autres.

Jean-François Lemoine donne l'exemple de l'existence d'un lien géographique entre le candidat souhaitant défendre une HDR à Paris 1 et l'université (donc le garant, Prof. de P1) : un tel lien n'a aucun sens en management ; les candidats sollicitent un garant au niveau national. Accepter un dossier d'HDR d'un candidat loin de Paris 1 ne signifie pas brader l'HDR : c'est juste un constat qu'on vient solliciter les professeurs de P1 de l'extérieur.

Violaine Sebillotte considère que cette restriction (géographique) est inutile ; elle ne doit pas être mentionnée dans le document général sur les HDR.

Ce document renverrait aux sites des diverses ED, lesquelles devraient ajouter un onglet spécifique sur les HDR. Les réunions des commissions disciplinaires vont être l'occasion de réfléchir, à la faveur des dossiers présentés, sur les critères propres à chaque discipline. Ces critères pourront alors être affichés sur les sites des ED.

Un conseiller fait remarquer que l'on pense souvent que les commissions sont souveraines, de sorte que les gens qui déposent un dossier d'HDR pensent parfois que c'est automatique. Or, il faut vérifier la pertinence du jury

L'un des critères d'évaluation des dossiers d'HDR déposés doit/peut être le fait d'avoir déjà encadré de jeunes chercheurs (critère utilisé dans les SHS).

Un conseiller pose le problème des dossiers en culture : dans certains dossiers, on a parfois des activités d'exposition, mais peu de recherche.

- **Rôle et statut du garant**

La question posée est de savoir si le garant doit être nécessairement professeur. Les textes ne l'imposent pas, mais dans la pratique, c'est parfois une obligation dans certaines disciplines (par exemple, dans l'ED d'économie).

Face à la demande qu'il soit possible à un MC HDR d'être garant dans des domaines spécifiques, **Laurent Jaffro** répond en prenant l'exemple de ce qui se passe en philo : il souligne la différence entre un garant et un directeur de thèse. Dans une HDR, on accompagne un collègue et on organise la meilleure discussion intellectuelle possible. Si des MC HDR sont garants, on risque d'avoir un repli de l'HDR sur le modèle de la thèse.

Frédéric Sawicki : le garant doit aussi avoir une mission de censure, être capable de dire à un chercheur qu'un dossier est insuffisant. Besoin de vigilance.

Un conseiller remarque que la présence d'un garant n'est pas nécessaire pour déposer un dossier. Comment traiter des candidatures sans garant, en particulier celles qui sont extérieures à l'université ?

Laurent Jaffro répond que, dans ce cas, il faut que l'ED joue le rôle qui est celui du garant.

Brigitte Lion souligne combien les traditions sont diverses, en fonction des disciplines. Elle revient sur une remarque faite sur le chat, selon laquelle d'un point de vue déontologique, il serait souhaitable de ne pas soutenir son HDR dans l'université où l'on est en poste : ce n'est pas le cas en histoire, où on soutient au contraire son HDR dans sa propre université.

Elle souligne également que les ED ne se saisissent pas toujours de la question des HDR.

Elle remarque enfin la difficulté pour les MCF d'encadrer des recherches : en histoire, on ne laisse pas les MCF encadrer des thèses, et jusqu'à une date récente, il y avait même parfois des réticences à leur laisser encadrer des M2.

Nicole Maggi-Germain (MCF qualifiée, qui va bientôt perdre sa qualification) intervient : la suppression de la qualification a pour contrepartie promise par le ministère une attention forte portée à l'HDR. Il y aura sans doute bientôt de nouvelles règles édictées par le ministère, afin de limiter la disparité entre les universités et les disciplines qui est criante.

Violaine Sebillotte se réfère au site de Sorbonne Université, qui mentionne l'excellence du dossier en premier : elle propose de suivre cet ex. pour Paris 1, tout en renvoyant aux pratiques spécifiques de chaque discipline.

Fin de la séance